

## À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1795

Zurich, le 25 Avril 2022

SG/csh

### **Nouveau portail juridique de la FIFA, procédures auprès du Tribunal du Football et des organes juridictionnels de la FIFA**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modernisation de son système règlementaire, qui fait partie des onze objectifs définis dans la Vision 2020-2023, la FIFA s'apprête à lancer son portail juridique ([legalportal.fifa.com](https://legalportal.fifa.com)), une plateforme en ligne à travers laquelle seront menées les procédures auprès du Tribunal du Football et des organes juridictionnels de la FIFA. Le portail juridique de la FIFA permettra aux associations membres et plus largement aux parties prenantes du football de gérer leurs procédures auprès des organes décisionnels et juridictionnels de la FIFA. Il remplacera à terme le système actuel, qui repose sur des communications par courriel.

Si les procédures sont toujours régies par les règlements de la FIFA correspondants, les notifications de communications, de demandes, de décisions et de tout autre document s'effectueront sur le portail juridique de la FIFA à l'occasion d'une période d'essai préliminaire. À travers ce portail, la FIFA souhaite favoriser une communication simple, sûre et transparente avec les parties impliquées, tout en garantissant une plus grande clarté des procédures et une meilleure traçabilité.

#### A. Champ d'application

Le portail juridique de la FIFA est une plateforme en ligne visant à garantir le déroulement des procédures engagées auprès du Tribunal du Football et les organes juridictionnels de la FIFA.

Afin d'éviter toute ambiguïté, nous rappelons que toutes les procédures en lien avec le Certificat International de Transfert, les contributions de solidarité et les indemnités de formation s'effectueront toujours via le système de régulation des transferts de la FIFA.

#### B. Utilisateurs

Pour accéder au portail juridique de la FIFA, l'utilisateur devra d'abord créer un compte en renseignant diverses informations. Le compte devra ensuite être approuvé par la FIFA, une étape qui prend généralement entre 24 à 48 heures.

Afin de garantir l'accès à la justice, le portail juridique de la FIFA sera ouvert à toutes les parties prenantes, des joueurs aux entraîneurs en passant par les associations membres et les clubs.

Les représentants juridiques impliqués dans une procédure pourront également y créer un compte, sous réserve qu'ils fournissent une procuration valide. Ils pourront ainsi mener à bien toutes les actions nécessaires au nom de leurs clients depuis un seul et même endroit.

### C. Système

Pour garantir l'accès à la justice, il est essentiel de s'appuyer sur un système simple et efficace de dépôt de réclamations, ce que permet le portail juridique à travers ses options prédéfinies.

En plus de faciliter cette démarche, il offre à l'utilisateur un aperçu des procédures en cours le concernant (qu'il les ait engagées lui-même ou qu'il en fasse l'objet). En plus de permettre un accès à la liste des réclamations en cours ainsi qu'au statut des procédures et aux nouvelles informations et pièces jointes apportées par la partie adverse et/ou la FIFA, cette plateforme indique à l'utilisateur si des démarches sont nécessaires.

En outre, des notifications sont générées et envoyées automatiquement à l'adresse électronique associée au compte de l'utilisateur lorsque i) le statut d'une procédure est modifié, ii) de nouvelles informations et/ou pièces jointes sont ajoutées ou iii) une nouvelle procédure est engagée contre l'utilisateur.

Un manuel d'utilisation comprenant des informations supplémentaires, notamment un guide détaillé d'utilisation du portail juridique de la FIFA, est joint à la présente circulaire. Il peut également être consulté sur [legalportal.fifa.com](http://legalportal.fifa.com).

### D. Obligations des utilisateurs

#### a. Compte

Les utilisateurs du portail juridique de la FIFA sont tenus de faire preuve de bonne foi et de veiller à l'exactitude des données et informations saisies. En particulier, chaque utilisateur est tenu de mettre à jour son compte et ses coordonnées personnelles ainsi que de renseigner immédiatement tout éventuel changement sur son profil, tel qu'un changement d'adresse électronique ou de statut (par exemple de joueur à entraîneur).

De plus, un utilisateur ne peut créer qu'un seul compte et doit préserver la confidentialité des informations et documents obtenus sur le portail juridique de la FIFA, ainsi que celle de ses identifiants de connexion. Les utilisateurs sont donc tenus de prendre toutes les mesures raisonnables à cet égard et de faire preuve de la plus grande prudence. Ils sont également encouragés à signaler immédiatement au service d'assistance tout problème, suspicion ou usage abusif du portail.

#### b. Contrôles obligatoires et notifications via le portail

Par principe, lorsqu'un utilisateur reçoit un courriel automatique, il doit immédiatement consulter son compte. En outre, les utilisateurs engagés dans des procédures auprès du Tribunal du Football et/ou des organes juridictionnels de la FIFA doivent consulter régulièrement leur compte respectif et vérifier attentivement tout changement de statut d'une réclamation, notification de correspondance, décision et demande de déclaration ou de clarification.

#### c. Sanctions

Des sanctions peuvent être prononcées par la Commission de Discipline de la FIFA à l'encontre de tout utilisateur saisissant sur le portail des informations fausses et/ou erronées, ne mettant pas à jour son compte ou faisant un usage abusif du portail juridique de la FIFA.

#### E. Période de transition

Comme évoqué ci-avant, le portail juridique de la FIFA remplacera progressivement le système actuel de communication par courriel. Ainsi, après une période de transition censée prendre fin le 31 décembre 2022, toutes les procédures devront être engagées via le portail juridique de la FIFA et les procédures auprès du Tribunal du Football et des organes juridictionnels de la FIFA seront menées exclusivement via le portail.

D'ici au 1<sup>er</sup> mai 2022, date d'entrée en fonctionnement du nouveau portail, les mesures transitoires suivantes seront observées :


- Les procédures en cours, c'est-à-dire celles engagées avant la date susmentionnée, ne sont pas concernées et seront menées selon l'ancien système jusqu'à clôture de l'affaire auprès de l'organe compétent.
- Toute partie souhaitant déposer une réclamation auprès du Tribunal du Football ou des organes juridictionnels de la FIFA après la date susmentionnée est invitée à utiliser le portail. Si une procédure est engagée via le portail juridique de la FIFA ou qu'une des parties dispose déjà d'un compte, la procédure est conduite à la fois via le portail et par courriel, conformément aux règles de procédure correspondantes. Lors de la période de transition, seules les communications par courriel de la FIFA sont considérées valides et seules s'appliquent les échéances définies par ces dernières. Cependant, les parties peuvent communiquer via le portail ou par courriel, les deux moyens ayant la même valeur juridique.

La FIFA poursuit la modernisation de ses systèmes avec un double objectif : d'une part, simplifier les procédures engagées auprès de ses organes décisionnels et juridictionnels en facilitant le dépôt et la gestion de réclamations, et, d'autre part, assurer la transparence et la traçabilité des procédures pour toutes les parties prenantes du football.

C'est pourquoi la FIFA invite ses associations membres et plus largement les parties prenantes à utiliser le [portail juridique de la FIFA](#) pour engager des procédures auprès du Tribunal du Football et des organes juridictionnels de la FIFA.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura  
Secrétaire Générale

P.J. - Portail juridique de la FIFA – Manuel d'utilisation  
Copie à :- Conseil de la FIFA  
- Confédérations  
- ECA  
- FIFPro  
- WLF